



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Anthony GIANNASI (PDC), Président

M. Guy ZWAHLEN (PLR), vice-Président

M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 2^{ème} Secrétaire *excusée*

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)

Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)

M. Norberto BIRCHLER (PLR)

Mme Christine BOUVIER (PLR)

M. Philippe CORBAT (PLR)

Mme Janine FUOCHI (PDC) *excusée*

M. François FREY (PLR)

M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)

M. Zahi HADDAD (PLR) *excusé*

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)

Mme Esther MESROBIAN (PLR)

M. Marc OBERSON (PDC)

Mme Patricia REYMOND (PLR)

Mme Alexandra RYS (PDC)

M. Roland SUTTER (PLR) *excusé*

M. Alain STRAUMANN (PLR)

Mme Ruth VESTI (PDC)

M. Laurent WISLER (Alternative com.)

M. Stephan ZWETTLER (PLR) *excusé*

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie les membres du public pour leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue. A l'issue de la séance, il les informe qu'ils sont conviés à la salle des Sociétés, au-dessus du restaurant, afin de partager un moment de convivialité. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

Il annonce que Mmes DI ROMANO et FUOCHI, ainsi que MM. HADDAD, SUTTER et ZWETTLER, sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Utilisation des micros dans la salle du Conseil municipal

Suite aux problèmes avec certains micros constatés lors de la dernière séance plénière, **M. le Président** indique qu'il faut appuyer au niveau de la gommette rouge pour que ceux-ci fonctionnent correctement.

Présentation du rapport d'activité 2023 du Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive

M. le Président informe que le Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive a fait parvenir au bureau du Conseil municipal son rapport d'activité 2023, comme cela est prévu dans leurs statuts.

Il indique que le bureau du Conseil municipal en a pris connaissance lors de sa dernière séance.



Il demande à M. LEVY d'en donner lecture.

M. LEVY lit le rapport d'activité.

« **RAPPORT 2023 du PJCB**

Du 1^{er} janvier à août 2023

Présidence de Alan Zwettler, Vice-Président : Leonard Dinichert, trésorière : Chloé Gindraux, Responsable Communication : Manon Selvatico

15 membres, 5 séances

- Elections des membres du comité (rentrée scolaire 2022)
- Création du compte Instagram (rentrée scolaire 2022)
- Réunions pour discuter de plusieurs projets et création de commissions
- Organisation de débats
- Conférence de Mme Hornung Soukup, Présidente des TPG
- Discussion Marketing avec les membres
- Fête de fin d'année scolaire

Parmi les projets que l'on a abordés, la plupart n'ont pas eu de suite car trop complexe à mettre en œuvre.

Projet/Commission :

Commission Événementiel : création d'événement en lien avec le PJCB

Commission Marché de Collonge : essayer de créer ce marché

Commission TPG : préparer la conférence

Commission salle de sport

De la rentrée scolaire en août 2023 jusqu'au 31 décembre 2023

Présidence de Manon Selvatico, trésorière : Maxine van Vliet, réorganisation du Comité en raison de la réduction du départ de certains membres pour faciliter le dialogue et la prise de décision. Plus de commissions spécifiques.

10 membres présents, 5 séances

- Discussion sur les projets de cette nouvelle année : avec un objectif de faire plus d'événementiel
- Rencontre des TSHM
- Discussion avec un membre de DIVE E-sport en vue de la création d'un tournoi Mario Kart avec des jeunes de la commune.
- Préparation et discussion d'événement pour les jeunes à partir de janvier

Dépenses :

- Pour l'association DIVE : 2500.- »

Courrier du bureau de médiation administrative – rapport d'activité 2023

M. le Président mentionne la réception de ce courrier de cette instance responsable de régler les conflits entre les citoyens et l'administration, y compris les communes. Il rappelle que ce courrier a été envoyé par mail, ainsi que le lien permettant de charger le rapport d'activité.

Invitation Festival du Lâc

M. le Président indique qu'une invitation a été envoyée par mail à tous les membres du Conseil municipal, afin d'assister à l'inauguration de ce festival le 7 juin 2024. Il précise que les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le lien mentionné dans invitation, d'ici le 20 mai prochain.



Calendrier du Conseil municipal du 2^{ème} semestre 2024

M. le Président informe que le calendrier des séances pour le 2^{ème} semestre 2024 a été inséré sur CMNet.

Comme il n'y a pas de remarques, il indique que ce calendrier est considéré comme étant approuvé. Il rappelle que d'autres séances des commissions seront évidemment ajoutées. Par ailleurs, il indique que ce calendrier est mis à jour à chaque nouvelle séance et qu'il est mis en ligne sur CMNet, sous les documents figurant sous l'onglet du Conseil municipal.

Révision du statut du personnel

M. le Président informe que la révision du statut du personnel est en cours de travail et qu'il est prévu un passage au Conseil municipal entre octobre et novembre 2024 ; 3 à 4 séances devraient être agendées durant ces deux mois. Il est souhaité que ce statut soit idéalement adopté d'ici la fin de l'année 2024, mais au plus tard avant la fin de la législature.

Il demande aux groupes politiques de discuter dans leur caucus, afin qu'ils se prononcent sur le fait de créer ou pas une commission ad hoc, cas échéant sur le nombre de membres la composant et de sa présidence, lors de la séance du bureau du Conseil municipal du 13 juin 2024. En fonction des retours, il indique qu'il sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal du 25 juin 2024 un point pour la création d'une commission ad hoc et un point pour l'élection de sa présidence.

Liste des questions du Conseil municipal

M. le Président rappelle que la liste des questions des membres du Conseil municipal a été mise en ligne sur CMNet, avec les documents annexes à cette séance.

Sauf avis contraire, il indique que les questions considérées comme ayant obtenu une réponse (réponses en vert) seront retirées de la liste de questions suivante ; seules les questions en attente de réponse seront reprises.

Il demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal et passe la parole à Mme VESTI.

Mme VESTI revient sur son intervention figurant à la page 696 au sujet de sa demande de réalisation de passages piétons à la route de Thonon. Elle indique qu'elle demande la création de passages piétons avec îlot.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2024.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

Pola

62

3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2024-2025

M. le Président rappelle que les membres du Conseil municipal absents lors de cette séance restent néanmoins éligibles.

Il rappelle que selon l'article 10 du règlement du Conseil municipal, l'élection des membres du bureau se déroule à bulletin secret. Puis, il énonce le nombre de postes à élire, soit 4 : Président-e, vice-Président-e, 1^{er} Secrétaire et 2^{ème} Secrétaire.

Il rappelle également que selon l'article 72 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables que les bulletins contenant toute autre mention que les nom et prénom, les suffrages donnés à une personne inéligible, les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne et les bulletins blancs, sont considérés comme nuls.

Il désigne Mme LEITNER-RIAT et M. BIRCHLER comme scrutateurs qui procéderont au dépouillement et indique que les bulletins seront distribués et récoltés par l'administration communale.

Pour mémoire le président vote lors des élections (art 17, alinéa 3 du règlement du Conseil municipal).

Election Présidence du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour la Présidence du Conseil municipal.

M. ZWAHLEN se porte candidat pour le groupe PLR.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 18 bulletins distribués, 18 ont été récoltés, dont 18 sont valables ; la majorité absolue est donc de 10. Il donne le détail des voix : 18 voix en faveur de M. Guy ZWAHLEN.

Par 18 voix, M. Guy ZWAHLEN est élu Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN remercie pour son élection.

Election vice-Présidence du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour la vice-Présidence du Conseil municipal.

Au nom des Vert'libéraux, **M. GINDRAUX** propose la candidature de M. Julien LEVY.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 18 bulletins distribués, 18 ont été récoltés, dont 18 sont valables ; la majorité absolue est donc de 10. Il donne le détail des voix : 18 voix en faveur de M. Julien LEVY.

Par 18 voix, M. Julien LEVY est élu vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. LEVY.

Election 1^{er} secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour la fonction de 1^{er} secrétaire.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** propose la candidature de Mme Paola DI ROMANO.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 18 bulletins distribués, 18 ont été récoltés, dont 18 sont valables ; la majorité absolue est donc de 10. Il donne le détail des voix : 17 voix en faveur de Mme Paola DI ROMANO et 1 voix en faveur de M. François FREY.

Par 17 voix, Mme Paola DI ROMANO est élue 1^{ère} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de Mme DI ROMANO.

Election 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour la fonction de 2^{ème} secrétaire.

Au nom du groupe PDC, **Mme LEITNER-RIAT** propose la candidature de M. Marc OBERSON.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 18 bulletins distribués, 18 ont été récoltés, dont 18 sont valables ; la majorité absolue est donc de 10. Il donne le détail des voix : 17 voix en faveur de M. Marc OBERSON et 1 voix en faveur de Mme Patricia REYMOND.

Par 17 voix, M. Marc OBERSON est élu 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. Marc OBERSON.

M. OBERSON remercie pour son élection.

M. le Président rappelle que les membres du bureau qui viennent d'être élus entreront en fonction le 1^{er} juin 2024 et que sa première séance est fixée au 13 juin 2024, à 18h30, en salle du Conseil administratif.

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président informe que la commission Aménagement du 29 avril 2024 a fait l'objet uniquement d'un procès-verbal qui est disponible sur CMNet.

- **Bâtiments et logement du 24 avril 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 24 avril 2024.

M. le Président rappelle que les décisions relatives au crédit d'engagement complémentaire destiné à l'installation de panneaux photovoltaïque sur la halle de tennis, ainsi que les dépassements budgétaires 2024, ont déjà été votées sous forme de délibérations lors de la précédente séance plénière.

Il passe au rapport suivant.

- **Finances du 30 avril 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 30 avril 2024.

M. le Président rappelle que les décisions relatives au crédit d'engagement complémentaire destiné à l'installation de panneaux photovoltaïque sur la halle de tennis, ainsi que les dépassements budgétaires 2024, ont déjà été votées sous forme de délibérations lors de la précédente séance plénière.

Il passe au rapport suivant.

- **Culture et loisirs du 2 mai 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 2 mai 2024.

M. le Président demande à la Présidente de la commission Culture et loisirs, Mme REYMOND, de communiquer à l'assemblée le détail des lauréats de la bourse culturelle 2024.

Mme REYMOND informe que la commission Culture et loisirs a attribué la bourse culturelle comme suit :

- 4'000 F à Mme Jeanne Levesque pour la création de bijoux artisanaux ;
- 4'000 F à M. Louis Levesque pour sa recherche mycélium et sculpture fungi ;
- 4'000 F à M. Dimitri Ambrosetti pour la création d'un album vinyle et digital ;
- 3'000 F à M. Léonard Dinichert pour un court métrage.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. APROBATION DES COMPTES 2023

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur les comptes 2023. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote des comptes 2023.

Résolution 24-01 : Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 24-01, lèvent la main ».

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 24-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire la résolution 24-01.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 24-01 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 24-01, lèvent la main ».

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 24-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Délibération 24-08 : Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-08, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 24-08.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-08 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-08, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 24-09 : Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-09, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-09 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire la délibération 24-09.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-09 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-09, lèvent la main ».



Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 24-09 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 24-10 : Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-10, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-10 relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 24-10.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-10 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-10, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-10 relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

Au nom du Conseil administratif, **M. GOEHRING** remercie les membres du Conseil municipal pour leur confiance par ce vote à l'unanimité des comptes 2023. Il remercie les membres de la commission des Finances pour l'analyse de ces comptes, ainsi que le Président de la commission, M. BIRCHLER. Il adresse également ses remerciements à l'administration communale, en particulier à la secrétaire générale et au directeur financier.

M. le Président passe la parole à M. BIRCHLER.

En tant que Président de la commission des Finances, **M. BIRCHLER** prononce le discours suivant.

« Chères et Chers collègues,

La commission des Finances relève avec satisfaction que les comptes 2023 se soldent par un résultat positif avec un excédent de revenus de près de 8'251'381 F (soit presque le double de l'excédent de recettes des comptes 2022, environ 4,523 millions de F), avec des charges pour un montant d'environ 47'132'000 F (en légère baisse par rapport à 2022) et de revenus d'environ 55'383'480 F (soit près de 3 millions en plus qu'en 2022).

La différence avec l'excédent prévu dans le budget 2023 s'explique notamment avec un excédent de revenu d'environ 11,4 millions (soit presque le double qu'en 2022) sur les éléments d'exploitation et de 6'442'000 F sur les éléments du patrimoine financier. Nous nous sommes même offert un amortissement exceptionnel de plus de plus de 9,5 millions.

Comme nous le savons (par suite d'une délibération), nous avons de nouveau pu compléter avec une partie du résultat positif le montant de la réserve conjoncturelle jusqu'à son plafond maximum, soit 20% de l'excédent cumulé du bilan. La commune peut donc faire face sereinement à la baisse votée par le Conseil municipal en novembre 2023 du centime additionnel.

Les finances de la commune se portent donc bien, je dirai même plus, elles sont saines grâce à une gestion rigoureuse et à la maîtrise des charges de fonctionnement.



N'oublions pas que même une commune comme la nôtre a des dettes (environ 10 millions). Par rapport à 2022, elle a diminué de près de 2 millions, par suite du remboursement à l'échéance de deux emprunts. Je rappelais l'année dernière ici même à notre cénacle que réduire la dette c'était faire preuve de bon sens. Je ne peux donc que me réjouir, en tant que Président de la commission des Finances, d'avoir été entendu. Pour mémoire, cette dette ne concerne que le patrimoine financier, dont elle ne représente environ que 7,5%. On peut donc affirmer que le taux d'endettement est particulièrement bas.

Cela est réjouissant, car nous ne devons pas oublier que ces prochaines années verront la commune faire face à des gros investissements en faveur de ses communiens et communiennes. Il faut donc, chaque fois que l'occasion se présente, continuer à réduire encore plus la dette. Cela permettra de continuer à maîtriser les charges futures (les taux d'intérêts pourraient remonter), et d'un autre côté, se préparer comme déjà mentionné à faire face aux gros investissements à venir pour la prochaine législature. Il faudra cependant à veiller à ce que nos liquidités restent suffisantes pour pallier rapidement tout imprévu. En matière financière, comme d'ailleurs partout ailleurs, il n'y a qu'une certitude, l'incertitude.

Je suis convaincu que les membres de la commission des Finances, ainsi que le Conseil municipal in corpore auront à cœur d'œuvrer, afin que la commune puisse faire face à tous les défis du futur auxquels nous aurons à faire face, que ce soit en matière de sécurité, de trafic, de culture, de durabilité et aux projets liés aux écoles et à la formation. Tout cela pour le bien de tous nos habitantes et habitants.

Je ne puis terminer ce bref discours sans remercier les membres de l'administration qui œuvrent quotidiennement et sans relâche pour offrir à tous les habitants et habitantes de la commune des prestations et des services de qualité. Mes remerciements vont également à notre grand argentier, le responsable du service des finances et de la comptabilité et toute son équipe qui ont suivi tout au long de l'année les comptes, sous l'œil avisé du Conseiller administratif en charge des finances, M. Marcel GOEHRING, afin d'en affiner régulièrement le pilotage et finalement de nous les présenter.

Vive Collonge-Bellerive, Vive Genève, Vive notre beau pays, la Suisse. »

M. le Président donne la parole à M. WISLER.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** prononce le discours suivant.

« Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Chères et Chers collègues,

Au nom du groupe Alternative communale, je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude envers toute l'administration pour le travail remarquable accompli au cours de l'année 2023.

Nous relevons qu'il s'agit à nouveau d'un résultat extrêmement réjouissant, un excédent de revenus de 8'251'381 F. Encore une fois, l'excédent est en grande partie dû à nos contribuables privés qui résident sur notre commune.

Après la pandémie, la guerre en Ukraine et maintenant l'instabilité avec encore une guerre entre Israël et La Palestine, l'augmentation du prix des assurances-maladie et de l'énergie avec une inflation galopante qui nous font vivre dans une période instable et incertaine qui nous inquiète.

Alors que nous voulons tourner nos regards vers l'avenir, nous restons optimistes quant aux opportunités qui se présentent à nous. Les leçons apprises durant cette période nous enseignent l'importance de nous concentrer sur les besoins prioritaires de notre communauté. Sans oublier une ouverture vers l'extérieur. Ainsi, nous mettons en avant plusieurs points clés à ne pas oublier et continuer à développer pour l'année à venir :

- A. un renforcement des aides aux personnes en difficulté, aux familles et aux chômeurs touchés par les crises mondiales récentes, telle que l'augmentation des prix.*
- B. un accompagnement des jeunes et des moins jeunes à surmonter les conséquences de la pandémie et une augmentation de prix, en mettant en place des solutions adaptées, notamment*

en collaboration avec le service social littoral ou par exemple avec les éducateurs hors mur et autres actions.

- C. un soutien aux événements culturels et aux activités associatives, essentiels au tissu social et culturel de notre commune, et de mettre en avant notre commune afin la faire connaître.*
- D. la poursuite de la rénovation du parc immobilier communal et développement de logements abordables pour les familles à revenus modestes, ou pour donner la possibilité aux enfants de nos communiens à continuer à résider sur notre belle commune, tout en favorisant des mesures visant à réduire notre empreinte carbone.*
- E. de continuer la bonne mise en œuvre de la rentrée scolaire et de fin d'année en continuant à offrir de activités variées et stimulantes aux enfants des écoles primaires, en continuant à augmenter les places afin d'accueillir les plus petits (crèches et jardins d'enfant). Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu une ligne au budget de 20'000 F dédiée aux subventions des mamans de jours qui, en vue de notre excédent de revenus de 8'251'381 F pouvait très bien être pris en considération sans devoir choisir entre un projet ou un autre.*
- F. de continuer la promotion d'une mobilité douce et responsable à travers des subventions pour encourager l'utilisation des transports publics et des modes de déplacement écologiques et en continuant à développer des projets qui le permettent.*
- G. engagement continu dans la lutte contre le harcèlement scolaire, pour un environnement éducatif sûr et respectueux. Et aussi promouvoir l'équité de la diversité de genre.*
- H. la planification du développement des services et des infrastructures, en tenant compte de la croissance démographique de notre population, et en prévoyant des espaces de rencontre pour les associations culturelles et sportives.*
- I. tout ceci sans oublier les différents grands projets que nous sommes en train d'étudier et de mettre en place pour le futur.*

Nos remerciements chaleureux à Mme Delphine Plantier, Responsable du service des affaires sociales, pour son engagement et son dévouement à développer son service depuis quelques années.

Nous relevons aussi un investissement conséquent pour l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau local au Vieux-Vésenaz 32 qui permettra au personnel de pouvoir travailler dans les meilleures conditions.

L'ensemble des membres du Conseil municipal travaille pour le bien-être de tous nos concitoyens en mettant en œuvre des actions solidaires et inclusives. Les résultats positifs des comptes de cette année soulignent l'importance de notre engagement commun pour une gestion financière responsable et transparente.

Nous remercions chaleureusement la commission des Finances, son Président M. BIRCHLER et son ministre M. GOEHRING pour leur soutien et leur expertise.

Nos remerciements vont également au responsable du service des finances et de la comptabilité et à la secrétaire générale, ainsi qu'à ses équipes pour leurs explications et la bonne tenue des comptes.

Continuons à avancer collectivement, avec détermination et bienveillance, pour construire un avenir meilleur pour Collonge-Bellerive.

Merci à tous et vive Collonge-Bellerive ».

M. le Président donne la parole à M. LEVY.

Au nom des Vert'libéraux, **M. LEVY** prononce le discours suivant.

« Je tiens à remercier le Président de la commission des Finances, M. BIRCHLER, le Conseil administratif, notre grand argentier pour encore une année, M. GOEHRING, les services de comptabilité, la secrétaire générale, ainsi que la secrétaire du Conseil municipal pour leur travail rigoureux, comme toujours, et l'excellente gestion des impôts de nos communiens. Et tous les collaborateurs de la commune qui sont, tous les jours, à l'écoute et au service des habitants.



Cette clôture du budget est plus qu'encourageante : pour la quatrième année de cette législature, nos finances restent largement excédentaires, les dépenses grandissent certes mais de manière contrôlée. Surtout, l'augmentation des recettes est une excellente nouvelle qui doit nous réjouir ; l'attractivité de notre commune est un bien à chérir et à développer, et non à prendre pour acquis.

Nous sommes renforcés dans notre conviction que nos services à la population sont de bonne qualité, que les services communaux sont à l'écoute de nos concitoyens et que l'attractivité fiscale est une stratégie gagnante ; nous voyons confirmé que la baisse du centime additionnel communal, votée à la suite de notre motion et qui a été mise en œuvre pour le budget 2024, est une décision justifiée, appropriée et juste.

Nous nous réjouissons également du succès du Fonds Climat et Energie, mis en place après une de nos motions, ainsi que de l'engouement des subventions pour les abonnements demi-tarif CFF, pour Unireso et pour la mobilité douce entre autres. Nous sommes une commune pionnière, et nous pouvons en être fiers.

Dans un contexte de pression du Canton à tout bâtir et tout densifier, nous gardons aussi un œil vigilant à la surcharge qu'une augmentation trop rapide de la population amènerait à nos services publics, à l'accueil scolaire, aux nuisances et la qualité des prestations. Et ceci en particulier dans nos zones villas, que nous souhaitons, comme beaucoup (si pas tous) ici, préserver au mieux. Une densification raisonnée doit rester la ligne maîtresse de notre développement ; pour ainsi préserver la qualité de vie de nos communiens, notre environnement si agréable mais aussi si fragile, la qualité des services à la population, ainsi que garder des finances saines.

Nous nous réjouissons, dans les prochains budgets, de continuer sur cette ligne avec vous. »

M. le Président passe la parole à M. AMBROSETTI.

Au nom du groupe PLR, **M. AMBROSETTI** prononce le discours suivant.

« Chers toutes et tous,

Chères Conseillères et Chers Conseillers municipaux, vous qui avez fait le choix consacrer de votre temps, de l'énergie, vous qui vous impliquez dans l'aventures politique de notre vie communale, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

Le groupe PLR par cette allocution ne va pas commenter à nouveau les détails chiffrés accordant bien évidemment notre confiance aux travaux des commissions et à notre action politique.

Ils sont positifs, dû principalement aux revenus fiscaux des personnes domiciliées sur la commune.

Nous sommes tous conscients du travail de la commission de Finances et de la gestion attentive de notre administration. Nous avons encore une fois, la chance, l'avantage, d'avoir des finances saines...pour cette exercice 2023, un budget équilibré pour 2024...

Rappelons que nous avons voté en novembre à une large majorité, sous l'impulsion de notre formation une baisse du centime...

Soulignons que récemment, au niveau cantonal, la décision d'une baisse historique de notre fiscalité est actée, cela faisait environ 25 ans que cela ne s'était pas produit, nous soutenons avec enthousiasme cette décision. Il est normal de faire valoir la redistribution de l'impôt lors de résultats exceptionnels.

Mais l'important, inutile de vous le rappeler, nous sommes à une année des élections pour le renouvellement du notre Conseil municipal.

Le groupe PLR portera une vision, des idées, pour notre commune et ses habitants. D'abord, remercier et rendre à notre population, ce à quoi elle contribue, par une action politique responsable. Ensuite, porter nos projets d'aménagement du territoire, répondre à nos besoins pour la petite enfance, la formation des jeunes, sans oublier nos aînés,

62 fol/a



Parfaire l'évolution de notre mobilité, sensibiliser notre population à notre offre culturelle, bien évidemment œuvrer à la solidarité sociale, développer nos implications avec une démarche prospective envers nos enjeux environnementaux

De manière pragmatique... Créer les conditions et poursuivre nos actions avec pour objectif un « vivre ensemble harmonieux ». Entretenir dans nos esprits, que nous avons la diligence de transmettre aux « générations futures », aux prochains conseillers (ères) qui nous succéderont, des valeurs démocratiques, un cadre de vie et des conditions aussi agréables, léguées par nos prédécesseurs Que, par notre implication, nous avons fait évoluer ses quatre dernières années, voire, pour qu'elles soient encore plus motivantes pour eux ...

Les avancées, qu'elles soient dans la technologie, dans le génie environnemental, la santé, si nous les observons avec une vision optimiste, sont et seront pour elles, des défis, mais surtout une source de motivation extraordinaire, du moins je l'espère ...

Le groupe PLR souligne également, que notre commune dispose d'outils formidables que sont nos fondations, des groupements indépendants qui travaillent, la FICB pour le logement, les deux fondations, le Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau et la fondation de la Pallanterie. Elles contribuent au rayonnement de notre politique communal, nos élus participent, nos finances, notre garantie soutienne leurs actions, en soulignant leur indépendance.

C'est en respectant l'intercommunalité, et par le dialogue, que nous saurons assurément trouver la dynamique imaginative pour nos projets

La motivation de notre groupe PLR, notre capacité collective, sera assurément gage de cette réussite, dans le dessein de mener à bien nos projets, de porter nos valeurs, avec certes des visions nuancées à considérer nos voisins.

Pour conclure, dans cette année 2024 bouleversée et paradoxale, gardons à l'esprit la chance, pour ne pas dire le privilège, que nous avons de vivre dans notre belle commune, à Genève, en Suisse, travaillons, impliquons-nous ensemble à l'entretenir.

Merci à nos trois Conseillers administratifs, à notre personnel communal pour leur implication quotidienne dans la destinée de notre commune.

Merci à vous tous de conserver vos différences, votre motivation et votre disponibilité mises au service de notre commune ! »

M. le Président passe la parole à Mme RYS.

Au nom du groupe PDC, **Mme RYS** prononce le discours suivant.

« Le groupe PDC s'associe aux remerciements tout à fait mérités qui ont été formulés à l'attention de l'administration pour la clarté des documents et des explications qu'elle nous fournit.

Evidemment, quand on a une dette aussi faible que la nôtre et qu'on montre que la commune maîtrise admirablement ses charges, on ne peut qu'être très réjoui et se dire que sans doute bien des communes nous envie cette heureuse situation.

On remarque que nos recettes proviennent essentiellement, quasiment exclusivement, des personnes physiques. Il y a sans doute une certaine fragilité à avoir des revenus uniquement tirés des personnes physiques. Il suffit qu'un gros contribuable parte pour que les finances communales s'en trouve perturbées ; d'autres pas trop loin de chez nous en ont fait l'expérience. Peut-être faudra-t-il songer à un moment donné à une politique un peu plus active et attractive pour les entreprises.

Evidemment on se plaît à saluer la gestion prudente qui est celle de la commune et on le fait avec raison. Toutefois, peut-être serons-nous tous, collectivement et en bonne intelligence, amenés à nous interroger sur notre niveau d'investissement. On voit qu'on a des montants alloués aux investissements



qui ne sont pas en totalité dépensés année après année et pourtant on sait qu'on a des besoins, notamment en infrastructures. Alors il y a ceux qui ont été évoqués précédemment par certains préopinants que l'on connaît déjà et qui vont se faire, par exemple des rénovations d'écoles. Mais certainement que dans le domaine sportif, il faudra s'attaquer à la question des équipements et du développement des équipements que nous voudrions offrir à nos communiens.

Et vous excuserez la démocrate chrétienne que je suis, je vais faire une toute petite digression par rapport au sujet des comptes qui nous occupe ce soir. Puisqu'on parle d'investir, quand on investit, on investit surtout volontiers dans la jeunesse. Qui dit investir dans la jeunesse, dit investir dans l'enfance. A cet égard, je ne peux, au nom de mon groupe, réitérer notre chagrin de nous voir sortir de l'Association Koala.

Le dernier point que notre groupe relève, c'est que la commune a une politique d'autofinancement très solide, c'est-à-dire que nous autofinançons beaucoup de nos investissements. Là aussi faudra-t-il dans un avenir assez proche nous interroger si c'est toujours la meilleure chose. Alors c'est une gestion de bon père de famille de ne pas recourir à l'emprunt. Sachant que nous venons par ailleurs d'atteindre le maximum possible de la réserve conjoncturelle, peut-être faudra-t-il réfléchir à avoir une politique financière un peu plus dynamique si cela fait du sens.

Ceci étant, comme les autres groupes, bien entendu, je ne peux que vous redire que le groupe PDC est globalement très heureux de la situation financière de la commune. »

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE DELIBERATION

Comme il n'y a pas de projets de délibération, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 24-02 : Résolution contre une antenne-relais au stade de la Californie - proposée par MM. Sébastien Gindraux et Julien Levy (Vert'libéraux)

M. le Président passe la parole à M. GINDRAUX pour la présentation de cette résolution déposée par son groupe.

M. GINDRAUX rappelle qu'une demande de construction a été déposée l'année passée, afin d'ériger une antenne-relais Swisscom sur la parcelle du stade de la Californie, propriété de la commune.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une petite antenne, mais d'un mât de 21 mètres de haut, c'est-à-dire 5 mètres de plus que les mâts d'éclairage actuels du stade, avec toute une série d'émetteurs qui vont émettre dans toutes les directions.

Il relève que certains habitants du quartier sont préoccupés par l'impact visuel qu'aurait cette antenne, préoccupation qu'il estime fondée vu que l'office des autorisations de construire a rejeté la demande de construction pour cette raison-là. D'autres habitants sont préoccupés par une perte de valeur de leur bien immobilier.

Il ajoute que son groupe partage ces préoccupations, mais qu'il est surtout préoccupé par la santé des enfants et la proximité immédiate de cette antenne des lieux fréquentés majoritairement par des enfants, comme les vestiaires du stade, la buvette du stade qui sert également de réfectoire à une partie des enfants de l'école de Vézenaz, aux terrains de sport, à la nouvelle place de jeux, ainsi qu'à l'école de Vézenaz qui se situe à 200 mètres aujourd'hui et peut-être 150 mètres si l'école s'agrandit en direction du stade.

Il précise que son groupe n'est pas opposé à la 5G ou à la téléphonie mobile. Comme les études scientifiques ne concluent aujourd'hui pas à l'innocuité de ces technologies, il estime qu'il y a donc un

risque pour la santé des enfants à ériger cette antenne sur cette parcelle aussi proche du stade et des différentes zones sensibles utilisées par les enfants.

Il indique que cette résolution appelle le Conseil administratif à demander à l'opérateur Swisscom de ne pas émettre en direction du stade et de l'école. Par ailleurs, si cette demande n'est pas recevable pour des raisons techniques, commerciales ou autres, cette résolution appelle le Conseil administratif à renoncer à mettre à disposition ce terrain public à l'opérateur.

Même si la décision finale revient au Conseil administratif, il estime que c'est l'occasion ce soir de transmettre son opinion sur ce sujet sensible et qui préoccupe les habitants de la commune.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING rappelle certaines compétences et dispositions légales à ce sujet.

Il indique que la Confédération est compétente pour édicter les dispositions réglementaires en matière de rayonnements non ionisants ; le Conseil fédéral a édicté l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) qui a pour but de protéger l'homme contre le rayonnement non ionisant nuisible ou incommode.

Dans le cadre de la procédure en autorisation de construire, notamment lors de l'installation d'une antenne, il indique que le canton est compétent pour délivrer des autorisations de construire. Le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) est chargé de donner son préavis concernant le respect, par les requérants, des normes fédérales relatives aux rayonnements. Il précise que c'est ce service qui a la légitimité de demander des adaptations techniques des installations, afin qu'elles respectent les normes, et qui assure le contrôle du respect de son préavis lorsque l'installation est mise en œuvre.

Il ajoute que le Conseil administratif est compétent pour délivrer un préavis lors d'une demande d'autorisation de construire, en particulier concernant l'intégration de l'antenne dans le site, mais que le canton n'est pas tenu de suivre le préavis de la commune.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 24-02, lèvent la main ».

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 24-02 contre une antenne-relais au stade de la Californie.

M. le Président passe la parole à M. ZWAHLEN.

Au nom du groupe PLR, **M. ZWAHLEN** propose de renvoyer, à la commission Routes et infrastructures, l'étude de ce projet de résolution, car il s'agit d'une question extrêmement compliquée demandant des études et des analyses sur plusieurs thèmes, notamment juridiques et techniques.

Il ajoute que le Tribunal fédéral vient de se prononcer sur une question par rapport à une autorisation pour une antenne et que le dossier (*visé par la résolution, ndlr*) est actuellement devant le Tribunal administratif de première instance.

Il estime qu'il est préférable que le Conseil municipal se prononce après que la commission Routes et infrastructures ait étudié ce cas.

M. le Président donne la parole à M. LEVY.

M. LEVY comprend le point de vue du groupe PLR. Cependant, il souligne que son groupe a justement décidé de présenter une résolution, car il s'agit d'un texte non contraignant qui exprime un point de vue, un avis de la part du Conseil municipal.

Il estime que le retour en commission devrait se faire après le vote de cette résolution qui montrerait que le Conseil municipal n'est pas confortable avec cette antenne et avec la mise à disposition d'un terrain appartenant à la commune.

Si cette résolution est acceptée, il se réjouit de discuter des potentielles conséquences avec la commission, puis ensuite avec le Conseil administratif.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote le renvoi de la résolution 24-02 en commission Routes et infrastructures.

Par 14 oui et 3 non, le Conseil municipal accepte de renvoyer l'étude de la résolution 24-02 contre une antenne-relais au stade de la Californie en commission Routes et infrastructures.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROJET DE MOTION

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Poubelles et sacs pour les chiens

M. LEVY demande pourquoi, sur la route de Thonon, entre le rond-point du chemin du Vieux-Vésénaz et celui du chemin des Tattes, il y a moins de poubelles et donc moins de sacs à disposition des propriétaires de chien. Toutefois, il souligne avec satisfaction, la qualité esthétique de ces nouvelles poubelles.

Mme LAPAIRE va s'informer et apportera une réponse.

Abribus détérioré près du parc Guignet

M. WISLER demande si le Conseil administratif est au courant que l'abribus localisé vers le parking des Rayes, vers le parc Guignet, est complètement détérioré.

M. GOEHRING répond qu'il n'est pas au courant, mais qu'il va se renseigner.

Remorque à bateau stationnée en permanence au chemin Armand-Dufaux

Mme LEITNER-RIAT indique qu'une remorque à bateau, avec une plaque d'immatriculation, stationne en permanence au chemin Armand-Dufaux. Elle souhaite savoir si elle est autorisée à rester longtemps.

M. GOEHRING va se renseigner auprès de la police municipale.

Utilisation des radars anti-bruits

M. ZWAHLEN informe que la Section genevoise du TCS met à disposition des radars d'information anti-bruit. Il demande si la police municipale pourrait demander l'installation de ces équipements sur la commune.

M. GOEHRING va en parler avec le service de la police municipale.

Application pour signaler des endroits dangereux pour les piétons

M. ZWAHLEN communique qu'il existe une application qui permet de signaler les endroits dangereux pour les piétons et demande si elle est consultée par les services communaux pour éventuellement corriger une situation sur le territoire communal.

M. GOEHRING en prend note et va en parler avec la police municipale.

Passage dangereux pour les piétons route de Thonon, entrée du chemin Neuf-de-Vésénaz

M. CORBAT signale qu'il n'y a pas de passage piétons à cette intersection. Il estime cet endroit très dangereux et se demande pourquoi il n'y a pas de marquage au sol.

M. GOEHRING indique qu'il s'agit d'un trottoir traversant, comme celui situé en bas du chemin de Mancy au croisement avec la route d'Hermance. Il confirme que dans ce genre d'aménagement, il n'y a pas de marquage au sol.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bonne performance du FC St-Paul

M. WISLER relève la bonne performance de la 1^{ère} équipe du FC St-Paul qui s'est qualifiée pour la finale de la coupe genevoise où elle affrontera l'équipe de Champel.

Applaudissements.

Hommage à M. Philippe THORENS, Maire

Mme LEITNER-RIAT prononce un discours en l'honneur de Philippe THORENS, à l'occasion de sa dernière séance du Conseil municipal en tant que Maire.

« Cher Philippe,

C'est la dernière fois cette année que tu seras Maire et notre groupe (PDC) tient à te remercier pour ton ouverture d'esprit, ta disponibilité, ta gentillesse et ta bienveillance.

En tant que Maire, nous savons que de temps à autre, tu dois sortir de ta zone de confort. Maintenant, c'est terminé, tu n'as plus besoin de sortir de ta zone de confort. Pour cette occasion, nous t'avons offert un magnum de vin rouge pour fêter ça. »

Applaudissements.

Discours de M. Giannasi, Président sortant du Conseil municipal

M. GIANNASI prononce un discours à l'occasion de sa dernière séance en tant que Président du Conseil municipal.

« Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Mesdames de l'administration municipale, Chers amis,

La séance de ce soir représente la fin de mon année de présidence.

Je débutais mon mandat le 27 juin 2023 par une séance que vous n'avez peut-être pas vu passer, mais moi je m'en souviens encore tant le stress généré par un public présent en nombre et visiblement hostile aux décisions qui venaient d'être prises, était énorme.

Que de chemin parcouru depuis, moi qui suis quelqu'un de calme, posé, qui aime quand le débat traîne en longueur... Cette année de présidence a été un apprentissage politique autant que personnel. J'ai appris que ralentir mon débit de parole et mon flux de pensée ne faisait pas forcément durer la séance plus longtemps.

J'espère avoir été autant que possible juste et aidant pour que nos débats soient le plus efficace. J'ai essayé d'arbitrer au mieux nos discussions et points de vue, qu'ils aient été divergents ou non. Je l'ai fait avec l'appui d'un bureau du Conseil municipal très efficace et dynamique, et d'une administration extrêmement soutenante, à l'affût du détail qui pourrait prêter un projet plus grand.

Il faut voir l'envers du décor pour vraiment apprécier l'ensemble de la pièce qui se déroule chaque soir de Conseil municipal. Celles et ceux qui ont déjà fait partie du bureau savent de quoi je parle. Pour l'anecdote, il me semble que le bureau n'a jamais autant parlé de la collation post conseil que sous ma présidence.

Je souhaite donc adresser mes remerciements en particulier à mes collègues du bureau, M. ZWAHLEN, Président élu, M. LEVY, nouveau vice-Président, Mme DI ROMANO, nouvelle 1^{ère} Secrétaire, et M. OBERSON, qui rejoint l'équipe du bureau. Surtout, Monsieur le Maire qui vivait sa dernière année de mairie avec nous, mais qui est resté à l'affût jusqu'à la dernière séance. Philippe Thorens c'est et c'était souvent la petite voix qui me disait : « attention Anthony..., du calme..., peut-être qu'il ne faudrait pas dire ça comme ça..., réfléchis... »

Un remerciement enfin tout particulier à notre administration communale, surtout notre secrétaire générale, et notre secrétaire du Conseil municipal qui, je vous assure, doit parfois jouer un rôle de maman à notre égard tant certains d'entre nous sont dissipés et peu enclins à répondre aux mails et autres sollicitations de la part de l'administration.

Enfin merci à tous pour l'indulgence dont vous avez su faire part à mon égard, je retourne dans le rang, et me réjouis de rejoindre les membres de mon groupe que j'ai abandonné depuis 4 ans.

Merci à tous et excellente continuation. »

Applaudissements.

Comme il n'y a plus communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Festival du LAC du 7 au 9 juin 2024

M. le Maire rappelle qu'une invitation a été envoyé aux membres du Conseil municipal pour l'inauguration du 7 juin, mais que ce festival a lieu également le 8 et 9 juin 2024.

l'épicentre

M. le Maire informe des prochains concerts à l'épicentre : « Sages comme des sauvages », le 8 juin à 20h30, et « Go to Bamas », le 20 juin à 20h30. Pour celui-ci, il indique qu'il y aura qu'un enregistrement en live sera effectué, ainsi qu'une vidéo.

WC publics au parking des Rayes – réponse suite à la question de M. ZWAHLEN lors du CM du 6 février 2024

M. le Maire informe que les WC situés au parking des Rayes sont accessibles à tout le monde et tous les jours, sauf de nuit.



Discours de M. Thorens à l'occasion de sa dernière année en tant que Maire

M. le Maire prononce un discours à l'occasion de sa dernière séance du Conseil municipal en tant que Maire.

« Je souhaite remercier tous les membres du Conseil municipal pour notre excellente collaboration, les employés de la commune pour leur implication sans faille pour le bon fonctionnement de notre commune.

Ce fut comme toujours une année très intense, je n'ai pas compté les délibérations, je l'ai eu fait dans le passé mais avec de très nombreuses délibérations, des résolutions, il y en a encore une ce soir, de nombreuses motions. Sans compter évidemment les nombreuses commissions auxquelles vous avez pu participer.

Un tout grand merci à notre président, M. Anthony GIANNASI, pour une présidence qu'il a mené de main de maître, une présidence dynamique et efficace. Bravo Anthony, tu t'en es vraiment très bien sorti.

Mes remerciements à mes collègues, Carole et Marcel, pour notre toujours excellente collaboration, faite de discussions bien-sûr, car nous ne sommes pas toujours d'accord, mais surtout c'est une collaboration d'écoute et de respect entre nous, ce qui nous permet d'avancer de manière constructive.

Je vous souhaite, je nous souhaite une très bonne dernière année de législature. Il s'agira d'une année de campagne électorale, une année d'élections avec tout ce que cela implique. Je suis sûr qu'elle restera, comme toujours à Collonge-Bellerive, digne et respectueuse.

Je souhaite une très bonne année à M. Marcel Goehring, pour la dernière année, pour son année de Maire, avec beaucoup de plaisir et de satisfaction.

Merci pour votre écoute. »

Applaudissements.

M. le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à Mme LAPAIRE.

Vaisselle réutilisable

Mme LAPAIRE informe que les associations communales pourront demander une subvention pour l'achat de vaisselle réutilisable, via leur demande de subvention annuelle.

Aménagement d'une voie verte Hermance – Collonge-Bellerive

Mme LAPAIRE indique que la commune de Corsier a informé les communes concernées du vote d'une motion similaire à celle votée récemment. Elle indique qu'il a été décidé que les Exécutifs responsables de ce dicastère allaient se rencontrer, afin d'avoir une vision d'ensemble.

Cérémonie des 8P – 22 juin 2024

Mme LAPAIRE rappelle cette manifestation

Promotion scolaires – 28 juin 2024

Mme LAPAIRE rappelle cette manifestation.

Distribution de livres dans les écoles

Mme LAPAIRE remercie les membres du Conseil municipal qui se rendent dans les écoles pour distribuer les livres aux élèves.

10/10

62



M. GOEHRING n'ayant pas de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. NATURALISATIONS : BILAN DU TRAITEMENT DES DOSSIERS DE NATURALISATION PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET NATURALISATIONS

M. le Président donne la parole à M. WISLER.

En tant que Président de la commission Juridique et naturalisations, **M. WISLER** informe que 50 dossiers ont été traités durant la période 2023-2024, ce qui représente 52 personnes majeures. Par rapport à la période précédente, cela fait 10 dossiers et 2 personnes de plus.

Il remercie les membres du Conseil municipal qui ont effectué les visites à domicile des candidats à la naturalisation, ainsi que le secrétariat du Conseil municipal. Il souligne le réel plaisir d'effectuer ces visites et d'être reçu au domicile des personnes qui font la demande de naturalisation et ainsi obtenir le droit de cité dans cette belle commune.

M. le Président remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h40.

Collonge, le 16 mai 2024.

Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau

Conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 19 février 2024, par berney & associés sa, société fiduciaire,

vu les comptes 2023 dudit Groupement approuvés par le Conseil du Groupement en date du 14 mars 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui) (majorité simple)

D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

10/12

U2



Législature 2020-2025
Délibération 24-08
Séance du 16 mai 2024

Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 5 al. 2 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie du 12 octobre 2018,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 19 avril 2024, par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,

vu le rapport de gestion 2023,

vu les comptes 2023 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 1^{er} mai 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui) (majorité simple)

D'approuver les comptes, le rapport de l'organe de révision et le rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

P. G. 62

Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 9 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive du 12 mai 2023,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 22 mars 2024 par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,

vu les comptes 2023 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 26 mars 2024,

vu le rapport d'activité 2023 de ladite Fondation approuvé par le Conseil de Fondation en date du 26 mars 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte par 16 oui et 1 abstention (majorité simple)

D'approuver les comptes, le rapport de l'organe de révision et le rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Boa *W*



Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Conformément aux articles 30, al.1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 (B 6 05.01), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de **47'132'098.57 F** (dont à déduire les imputations internes de **1'010'178 F**, soit net **46'121'920.57 F**) aux charges et de **55'383'480.50 F** (dont à déduire les imputations internes de **1'010'178 F**, soit net **54'373'302.50 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **8'251'381.93 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
Résultat opérationnel de **17'845'398.98 F** d'excédent de revenus et résultat extraordinaire de **9'594'017.05 F** d'excédent de charges.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de **6'763'423.41 F** aux dépenses et de **349'669.66 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **6'413'753.75 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de **227'857'418.87 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de **829'436.21 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'attribuer l'excédent de revenus à la réserve conjoncturelle pour un montant de **3'117'872 F**.

ColR *OR*



62